

République Française - Département de l'HERAULT
Commune de LAROQUE - 34190
PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 27 novembre 2018			
Nbre conseillers : 19			
En exercice :	18	Absents :	06
Présents :	12	Représentés :	03

Séance du : **04 décembre 2018**

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CHANAL Pierre, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs CHANAL Pierre, CARRIERE Michel, AGRANIER Mary-José, BESSIERE Henri, CIRIBINO Pierrick, VERGUES Denise, METGE Jean-Marc, ABRY Christine, BOURGOIN Françoise, FRANCHOMME Pierre, BACH Olivier, DESSERME Sabrina.

Absents représentés : RICOME Géralde (procuration à BESSIERE Henri), ARNAL Ophélie (procuration à CHANAL Pierre), SALVY François (procuration à ABRY Christine)

Absents : FAVRY Anouk, LE GORREC-GLORIEUX Marion, SARRAN Olivier

Secrétaire de séance : Madame AGRANIER Mary-josé.

Mr CHANAL rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (14/11/18) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination du secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

FINANCES COMMUNALES : VIREMENT DE CREDITS

Mr CHANAL rappelle que le budget primitif est toujours calculé au plus juste, et que, cette année, les remplacements pour arrêts maladies (CDD) et la prime maximale des gardiens de camping ont suffi à déstabiliser les prévisions initiales.

Il convient donc d'effectuer les ajustements budgétaires suivants :

Objet	intitulé	Compte	montant
Budget commune :	Autres fournitures non stockées	60628	-8 500,00
012 charges de personnel et frais assimilés	Personnel titulaire	6411	+ 1 800,00
	Personnel non titulaire	6413	+ 4 400,00
	Cotisations à l'URSSAF	6451	+ 900,00
	Cotisations aux caisses de retraites	6453	+ 200,00
	Cotisations aux Assedic	6454	+ 200,00
	Médecine de travail, pharmacie	6475	+ 1 000,00

Approbation à l'unanimité.

D.I.A. 2018-043 et 2018-044 : non-préemption

QUESTIONS DIVERSES

Mr CHANAL rappelle que le traditionnel repas des élus et du personnel aura lieu cette année, le vendredi 21 décembre 2018 à midi dans la salle des mariages.

Il rappelle également que le samedi 05 janvier 2019 après-midi à Ganges, aura lieu, le goûter de l'épiphanie organisé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.